


<b>Numéro</b>	DL170608-MH01	 Illkirch-Graffenstaden
<b>Nature de l'acte</b>	Délibération	
<b>Matière</b>	Finances locales - Fiscalité	
<b>Objet</b>	Actualisation des tarifs de la Taxe Locale pour la Publicité Extérieure pour l'année 2018	

---

## VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

---

### Extrait du registre des délibérations

#### Conseil Municipal du 29 juin 2017

L'an deux mil dix-sept le vingt-neuf juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni, à l'Illiade - en session ordinaire -, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Claude FROEHLI, Maire.

#### **Etaient présents :**

Monsieur Claude FROEHLI, Maire, Madame Séverine MAGDELAINE, Monsieur Emmanuel BACHMANN, Madame Martine CASTELLON, Monsieur Richard HAMM, Madame Huguette HECKEL, Monsieur Bernard LUTTMANN, Madame Pascale-Eva GENDRAULT, Monsieur Henri KRAUTH, Madame Françoise SCHERER, Monsieur Naoufel GASMI, adjoints, Madame Edith ROZANT, Madame Dominique GUILLIEN-ISENMANN, Monsieur Jacques BIGOT, Monsieur Patrick FENDER, Monsieur Alain SAUNIER, Monsieur Michel WAGNER, Monsieur Yves HAUSS, Madame Fabienne COSMO, Madame Catherine MILLOT, Madame Sonia LAUBER, Madame Sophie QUINTIN, Madame Tiphaine RICHARD-BOUTE, Monsieur Alain MAZEAU, Madame Alfonsa ALFANO, Monsieur Daniel HAESSIG, Monsieur Serge SCHEUER, Monsieur Thibaud PHILIPPS, Madame Elisabeth DREYFUS, Monsieur Yvon RICHARD, Conseillers.

#### **Etaient excusés :**

- Madame Carine ERB ayant donné procuration à Monsieur Bernard LUTTMANN
- Madame Carole HUBER ayant donné procuration à Madame Edith ROZANT
- Monsieur Emmanuel LOUIS ayant donné procuration à Madame Tiphaine RICHARD-BOUTE
- Monsieur Jérémy DURAND ayant donné procuration à Madame Martine CASTELLON
- Monsieur Baptiste HEINTZ-MACIAS ayant donné procuration à Monsieur Naoufel GASMI

---

Nombre de conseillers présents :	30
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	23 juin 2017
Date de publication délibération :	4 juillet 2017
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	4 juillet 2017

---

Numéro	DL170608-MH01	1/2
Matière	Finances locales - Fiscalité	

## II. FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

### **4. ACTUALISATION DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE POUR LA PUBLICITÉ EXTERIEURE POUR L'ANNE 2018**

L'article 171 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie a entraîné une refonte complète du régime des taxes sur la publicité.

Par délibération du 25 juin 2009, le Conseil Municipal de la Ville avait délibéré sur l'instauration de la taxe locale sur la publicité extérieure se substituant à la taxe sur emplacements publicitaires fixes.

Vu l'article L2333-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que la commune fixe par une délibération prise avant le 1<sup>er</sup> juillet de l'année précédant celle de l'imposition les tarifs de l'année suivante,

Vu l'article L2333-12 du même Code qui fixe les conditions d'indexation de ces tarifs au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année, soit 0,6%,

Les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 sont (par m<sup>2</sup> et par an):

Dispositifs publicitaires et préenseignes numériques : 46,50 €

Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques : 15,50 €

Enseignes inférieures ou égales à 7 m<sup>2</sup> : exonération de droit

Enseignes inférieures ou égales à 12 m<sup>2</sup> : 15,50 €

Enseignes supérieures à 12 m<sup>2</sup> et inférieures ou égales à 50 m<sup>2</sup> : 31 €

Enseignes supérieures à 50 m<sup>2</sup> : 62 €

#### **Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **de fixer les tarifs 2018 de la taxe locale sur la publicité extérieure comme suit :**
  - dispositifs publicitaires et préenseignes numériques : 46,50 €
  - dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques : 15,50 €
  - enseignes inférieures ou égales à 7 m<sup>2</sup> : exonération de droit
  - enseignes inférieures ou égales à 12 m<sup>2</sup> : 15,50 €
  - enseignes supérieures à 12 m<sup>2</sup> et inférieures ou égales à 50 m<sup>2</sup> : 31 €
  - enseignes supérieures à 50 m<sup>2</sup> : 62 €

Numéro	DL170608-MH01	2/2
Matière	Finances locales - Fiscalité	

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
adopte, à l'unanimité, la présente délibération**

**Pour extrait conforme**

**Le Maire  
Claude FROEHLI**

